

## **Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-4 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du musée des Confluences,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) musée des Confluences, et notamment son article 7,*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

*Vu la délibération n° I.4 du conseil d'administration du 8 novembre 2018 relative à la demande de création de l'EPCC « Musée des confluences » et approbation de ses statuts,*

*Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après avoir délibéré,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de M. Robert REVAT, actuel président de l'association OnlyLyon Tourisme et Congrès, fondateur de la société Nova 7, professeur de marketing à l'Ecole de Management de Lyon, diplômé d'un DEA en science de gestion, en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'EPCC musée des Confluences, en remplacement de M. Hervé LAURENT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour la durée du mandat restant à courir.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022,

L'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

